

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	08

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	du 17/03/23
Affichée	le 17/03/23

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

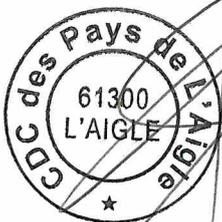
OBJET

Travaux de requalification de
la place de Verdun : Avenants
aux marchés de travaux

Absente excusée : Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le 29 MARS 2023
Publié en ligne le 29 MARS 2023
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibération en date du 21/10/2021, les marchés de travaux de la requalification de la Place de Verdun ont été attribués aux entreprises pour un montant global de 1 893 658,92 € HT. Le Bureau Communautaire, lors de la séance du 26 janvier dernier a approuvé une modification aux lots 1 et 2.

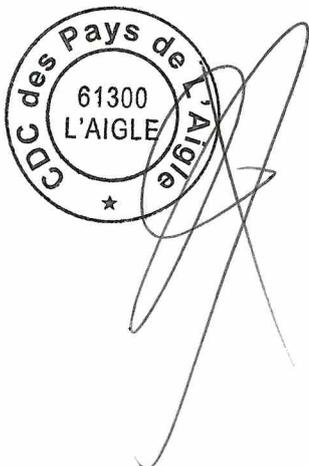
Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenants aux marchés de travaux, les modifications suivantes :

- **lot n° 01 - Voirie - Assainissement – tranchées communes** : avenant en plus-value d'un montant total de 13 447,66 € HT, soit 16 137,19 € TTC portant le marché de 575 087,36 € TTC à 591 224,56 € TTC et qui comprend les prestations suivantes :
 - ✓ avenant en plus-value de 4 696,25 € HT, soit 5 635,50 € TTC, pour la réalisation de surfaces complémentaires d'enrobés. En effet, ceci s'explique pour des questions d'harmonisation des nivellements, pour un raccordement conforme et le plus esthétique possible aux revêtements existants,
 - ✓ avenant en plus-value de 5 911,37 € HT, soit 7 093,64 € TTC pour le passage de fourreau Telecom. Cette prestation supplémentaire est due à des problématiques liées aux limites de prestations du lot gros-œuvre sur le bâtiment mais aussi aux erreurs de réalisation de l'ancienne entreprise de gros œuvre du complexe culturel. En effet, il est nécessaire et très urgent de réaliser le passage des fourreaux depuis le bâtiment jusqu'à la chambre Télécom sous domaine public avant la fin des travaux de l'entreprise Vallois, titulaire du lot n° 2 revêtement de sols béton et pavage - borduration, pour le coulage des dalles bétons en pied de bâtiment (avenant en attente avec cette entreprise).
 - ✓ avenant en plus-value de 2 840,04 € HT, soit 3 408,05 € TTC pour des travaux de drainage en périphérie du bâtiment du complexe culturel.
- **lot n° 03 - Réseaux souples-éclairage public** : avenant en plus-value de 4 610 € HT, soit 5 532 € TTC portant le marché de 221 143,20 € TTC à 226 675,20 € TTC pour la prestation suivante :
 - ✓ il s'agit de compléter ce qui n'a pas été intégré au chiffrage de base, à savoir la dépose préalable des candélabres existants avant travaux (omission de la maîtrise d'œuvre dans le bordereau des prix au stade de l'offre). La prestation a déjà été effectuée par l'entreprise.

Au global, l'ensemble de ces modifications génère une plus-value supplémentaire de 18 057,66 € HT.

Acte reçu en Préfecture le 29 MARS 2023
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire 29 MARS 2023

Le Président,
 Jean SELLIER

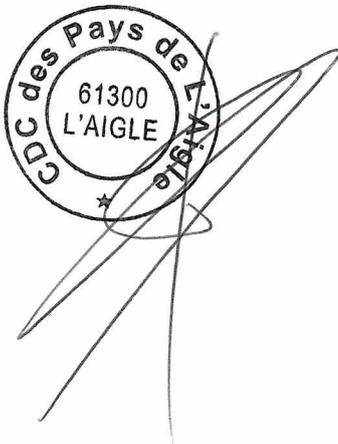


Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-180 du Bureau Communautaire en date du 21 octobre 2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 1 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la requalification de la place de Verdun à L'Aigle avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-183 du Bureau Communautaire en date du 21 octobre 2021 attribuant les marchés de travaux,
- Vu la délibération n° 2023-01-26-007 du Bureau Communautaire en date du 26 janvier 2023 approuvant la modification aux marchés de travaux des lots 1 et 2,
- Considérant que les crédits prévus au bilan d'opération sont inscrits au budget,

Acte reçu en Préfecture le 29 MARS 2023
Publié en ligne le 29 MARS 2023
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Le Bureau après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications pour les lots n° 1 et n° 3 présentées ci-dessus
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme